

N°CC/46/8.2/2022-70

DECISION COMMUNAUTAIRE

Convention de mise à disposition d'un véhicule et d'un chauffeur à l'Association "Les Restaurants du cœur"

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° DE/46/5.4/21.03.2022-5 du 21 mars 2022 par laquelle le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat » délègue au Président, pour la durée de son mandat une partie de ses attributions, en le chargeant de prendre toutes décisions sur les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

VU la demande formulée par l'Association les Restaurants du Cœur du Vaucluse – 14 avenue de l'Étang – 84000 AVIGNON, représentée par son Président Bernard MAGRON, concernant le prêt à titre gracieux d'un véhicule et d'un chauffeur de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat », pour le transport des denrées alimentaires le lundi matin pendant la période du 1^{er} juin 2022 au 30 mai 2023 inclus ;

CONSIDERANT que les missions incombant à cette association jouent un rôle fort auprès des familles en difficulté ;

VU les termes de la convention ;

DECIDE

Article 1 : de signer la convention de mise à disposition à titre gracieux d'un véhicule et d'un chauffeur entre l'Association le Restaurants du Cœur du Vaucluse et la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat » pour le transport de denrées alimentaires vers le centre de L'Association des Restaurant du Cœur 182 avenue de la gare à Pernes les Fontaines -84210.

Article 2 : La zone d'utilisation du véhicule est fixée au trajet aller et retour de Pernes les Fontaines à Avignon (14 Avenue de l'Étang) -84000. Tout changement de jour ou tout déplacement plus éloigné devra faire l'objet d'une demande écrite.

Monteux, le 28 avril 2022

Le Vice-président,

Acte exécutoire
Loi n°82-213 du 2 mars 1982 :
Loi n°82-623 du 22 juillet 1982 :
Envoyé le : 29 avril 2022
Affiché le : 29 avril 2022

Thierry LAGNEAU,
Vice-président de la Communauté
d'Agglomération
« Les Sorgues du Comtat »



15 AVR. 2022

Convention

POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE

Avenant N° 1

ENTRE :

La communauté de communes « Les Sorgues du Comtat » 340 route d'Avignon 84170 MONTEUX représentée par son Président Monsieur Christian GROS,

ET :

L'association les Restaurants du Cœur, 14 Avenue de l'Étang, 84140 Avignon, représentée par Monsieur Bernard MAGRON, Responsable Départemental,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 :

La Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » accepte de mettre à disposition, à titre gracieux, un véhicule avec chauffeur à l'Association les Restaurants du Cœur, le lundi matin pour la période du 1er juin 2022 **au 30 mai 2023 inclus**.

Durant cette mission et suivant les statuts de l'Association Les Restaurants du Cœur du Vaucluse, ce chauffeur devra être accompagné d'un bénévole.

Cette opération s'inscrit dans un cadre non commercial. Ce véhicule sera utilisé pour les déplacements liés aux activités de l'Association pour le transport de denrées alimentaires vers le centre de l'Association des Restaurants du Cœur, 182 avenue de la gare à Pernes les Fontaines – 84210 (Responsable du centre Geneviève CHARROL : 06.26.35.54.41)

Article 2 :

La zone d'utilisation du véhicule est fixée au trajet aller et retour de Pernes les Fontaines à 14 avenue de l'Étang – 84000 AVIGNON (tout déplacement plus éloigné fera l'objet d'une validation de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat »)

Article 3 :

L'assurance des véhicules est à la charge de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » mais celle-ci ne couvre pas les marchandises transportées.

Article 4 :

Il est entendu que cette prestation est consentie à titre gratuit et que par conséquent dans le cadre de cette cession, aucun recours ne pourra être engagé à l'encontre de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » par l'Association

A AVIGNON

Le 20-04-22

Le Président de la Communauté
de Communes « Les Sorgues du Comtat »

Le Président des
Restaurants du Coeur
du Vaucluse

RESTOS DU COEUR DE VAUCLUSE
14 Avenue de l'étang
84000 AVIGNON
Tél : 04 90 51 02 88
sd64.siege@restosducoeur.org
Siret : 390 291 278

Monsieur Christian GROS

Monsieur Bernard MAGRON